Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Service Gouvernance et gestion de la PAC** **Sous-direction Gestion des aides de la PAC**	**Instruction technique** **SG/SRH/SDDPRS/2022-73** **27/01/2022**

Date de mise en application : 27/01/2022
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 9

Objet : Dispositif 2022 relatif à la formation PAC destinée aux nouveaux arrivants.

Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF Administration centrale du MAA SGCD INFOMA Pour information : FAM - AFB - ONCFS - ASP - IGAPS - EPLEFPA

Résumé : la présente note a pour objet de présenter le dispositif de formation continue "PAC nouveaux arrivants" pour l'année 2022 comprenant :
- une formation "découverte de l'exploitation agricole" en présentiel ou accessible en ligne (e-formation) ;
- des sessions de formation dites "tronc commun" proposées en présentiel ou à distance, dont une

session, abordant la PAC outre-mer pour les agents concernés ;
- des modules de formation spécifiques : aides surfaciques, droits à paiement de base (DPB), aides animales, base exploitants, contrôles et bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC.
Il sera complété au cours de l'année par une formation sur la future PAC 2023-2027.

Présentation du dispositif 2022

Le dispositif de formation « PAC nouveaux arrivants » vise à donner aux agents assurant des missions dans le domaine de la politique agricole commune (PAC), le socle des compétences nécessaires à l'exercice de leurs activités. Ce dispositif présente la PAC 2017-2022 et comprend des mallettes pédagogiques régulièrement actualisées. Son déploiement est assuré par l'INFOMA.

Il sera complété par des modules de formation sur la future PAC 2023-2027. Conformément au règlement 2021/2115 du Parlement et du conseil du 2 décembre 2021, un Plan Stratégique National (PSN) a été adressé à la Commission le 22 décembre dernier pour approbation. Ce PSN définit les différentes interventions prévues pour atteindre les objectifs de la future PAC Cette nouvelle programmation implique plusieurs changements structurels pour les agents du MAA, rédaction d'un rapport annuel de performance, mise en place du système de suivi des surfaces en temps réel pour les aides surfaciques, etc… L'accompagnement à ces changements structurels nécessite donc un effort significatif de formation des agents.

Ce dispositif de formation « PAC 2017-2022 » intègre :

- **une formation « découverte de l'exploitation agricole »** (cf. annexe 1) qui est un prérequis pour pouvoir s'inscrire à une des autres actions de formation du dispositif 2022 « PAC nouveaux arrivants ».

  Deux modes d'accès à cette formation sont proposés :
  - une formation en présentiel dans les locaux de l'INFOMA à Corbas (Lyon) ;
  - une formation à distance via la plateforme web de l'INFOMA.

- **des sessions de formation dite « tronc commun »** dont les objectifs pédagogiques visent à acquérir une culture de base des aides PAC, à en comprendre les enjeux ainsi qu'une vue d'ensemble des activités d'un service d'économie agricole (SEA). Ces formations sont proposées en présentiel à Toulouse, Montreuil, Corbas et Rennes ainsi qu'à distance (cf le calendrier en annexe 2).

  Une session « tronc commun », organisée à Montreuil, comportera une journée supplémentaire relative à la PAC outre-mer, dédiée aux agents des départements d'outre-mer (cf. annexe 3).

- **des modules de formation spécifiques à certaines missions** :
  - la gestion des aides surfaciques (cf. annexe 4) ;
  - les droits et paiement de base (DPB) (cf. annexe 5) ;
  - la gestion des aides animales (cf. annexe 6) ;
  - la gestion de la base exploitant (cf. annexe 7) ;
  - la gestion et coordination des contrôles (annexe 8) ;
  - les bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC (annexe 9).

Ces formations s'adressent :

- prioritairement aux agents chargés des aides PAC, quel que soit leur ministère d'appartenance :
  - au moment de leur prise de poste au sein d'un SEA en DDT(M) ou en DAAF, à l'ASP ;
  - lors d'un changement de missions au sein de ces structures.
- dans la limite des places disponibles, pour tous les agents du MAA et de ses opérateurs qui peuvent avoir un intérêt à suivre ces formations pour exercer leurs missions ou dans le cadre d'un projet de mobilité.

Ces formations sont assurées par des formateurs du MAA et de l'ASP qui ont contribué à l'élaboration et à l'actualisation des mallettes pédagogiques.

Les responsables des structures concernées sont invités à assurer la diffusion de la présente note au sein de leur équipe avec une attention particulière portée aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent suivre ce parcours de formation.

Le chef du service des ressources humaines	La cheffe du service gouvernance et gestion de la PAC
Xavier Maire	Marie-Agnès Vibert

ANNEXE 1

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

DECOUVERTE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

FORMATION EN PRESENTIEL
FORMATION A DISTANCE : E-FORMATION

Éléments de contexte :

Aborder les fondamentaux du monde agricole.

Objectifs :

Cette formation permet un premier niveau d'acculturation. Elle constitue un pré-requis pour suivre des formations spécifiques.
Elle est proposée en formation ouverte et à distance (e-learning) ou en présentiel.

Public concerné :

Nouveaux arrivants au MAA n'ayant aucune culture ou formation agricole, en vue d'une adaptation à leur nouveau poste, et préalablement à toute formation agricole.

Contenu proposé :

L'activité agricole
L'exploitation comme système piloté
Agronomie et productions végétales
L'élevage
L'exploitation agricole et ses partenaires
Spécificité des marchés agricoles
Conclusions

Intervenants :

Agent MAA (ancien chef de SEA) pour la formation en présentiel ou à distance

Responsable pédagogique :
Responsable administratif :
Information :

Bruno GELIN
Martine FLUET
formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Lieux / Dates

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Sur le lieu de travail de l'agent (e-formation)	Toute l'année avec 2 jours de connexion en ligne	Code pour un suivi en 2022 : Code ReniRH transmit ultérieurement
En présentiel à Corbas	Du 28 au 30/11 2022	Code : NINAGE0003 / 2022-001

Information complémentaire

Cours sur plateforme de formation via internet comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections
- des services de communication avec le tuteur et les autres apprenants (forums).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

infoma

ANNEXE 2

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN SEA

FORMATION EN PRÉSENTIEL OU EN CLASSE VIRTUELLE

Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- **Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants**
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

Objectifs :

Le « tronc commun » vise à acquérir une culture de base des aides PAC dans leur ensemble. Elle aborde également la gestion des aides, la prévention des contentieux et permet à l'agent d'apprendre à se positionner dans sa relation avec les partenaires.

Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP, de FAM, de l'AFB, de l'ONCFS.

Obligation pour le stagiaire : Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation : Connaissance d'une exploitation agricole

Contenu proposé :

- Présenter les différentes aides agricoles suivies en SEA : aides multiples (SIGC, Hors-SIGC), réforme de la PAC, nouvelle programmation du RDR, aides de crise ;
- Comprendre l'environnement « SEA » : un service au sein d'une DDT : liens institutionnels, partenaires locaux, différentes instances, comitologies, sources d'informations, différentes formes sociétaires des exploitations ;
- Expliquer le cheminement d'un dossier de demande d'aides de la PAC (SIGC et hors SIGC) : instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides ;
- Connaître les audits : différents contrôles sur les services instructeurs, risques en terme d'apurement ;
- S'initier à la coordination des contrôles : rôle de l'autorité coordinatrice des contrôles (ACC), périmètre de la coordination ;
- Présenter les activités régaliennes d'un SEA : la politique des structures : SAFER, foncier agricole (CDPENAF, Baux…), agrément des GAEC ;
- La prévention et la gestion du contentieux : identifier une décision administrative, rédiger une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux, gérer les recours administratifs et contentieux.

Intervenants :

Formateurs du MAA et de l'ASP

Durée :

3,5 jours sauf pour la session de formation à Montreuil qui sera suivi d'une journée en plus pour les agents Outre Mer sur les spécificités Outre-Mer

Nombre de participants maximum :

Maximum 15 (Présentiel)

Lieux / Dates :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Toulouse	Du 17 au 20 janvier 2022	Code : NINAGP0001 / 2022-001
Distanciel TC Cap sur la PAC	Du 25 au 26 janvier 2022	Code : NINAGP0003 / 2022-001
Distanciel TC Juridique	Le 27 janvier 2022	Code : NINAGP0004 / 2022-001

Montreuil (**Priorité agents Outre Mer)**	Du 31 janvier au 03 février 2022	Code : NINAGP0001 / 2022-002 et pour les agents Outre Mer rajouter en plus le stage PAC Spécificités Outre-Mer NINAGP0002 / 2022-001 (cf. Annexe 3)
Corbas	Du 19 au 22 septembre 2022	Code : NINAGP0001 / 2022-003
Distanciel TC Cap sur la PAC	Du 27 au 28 septembre 2022	Code : NINAGP0003 / 2022-002
Distanciel TC Juridique	Le 29 septembre 2022	Code : NINAGP0004 / 2022-002
Rennes	Du 03 au 06 octobre 2022	Code : NINAGP0001 / 2022-004

Responsable pédagogique : Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information : :
Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 3

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : Spécificités PAC OUTRE MER

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Éléments de contexte :	La formation « Spécificités PAC outre mer » **complète** la formation « tronc commun : présentation des différents dispositifs en SEA », dispensée à Montreuil.
Objectifs :	Donner un aperçu du cadre réglementaire et institutionnel de la PAC dans les outre-mer
Public concerné :	Agents nouvellement affectés en DDT(M)/SEA en priorité (métropole et outre-mer), agents de l'ASP et FAM, et dans la mesure des places disponibles agents en centrale (DGPE), enseignants d'économie en EPLEFPA. **Priorité aux agents concernés exerçant leurs missions dans les département d'outre mer et dans la mesure des places disponibles d'autres agents du MAA, de l'ASP et de FAM**
Contenu proposé :	• Contexte économique, social, environnemental • Cadre juridique français (« DOM-TOM ») et européen (RUP-PTOM) • Objectifs et instruments de mise en œuvre de la PAC : ◦ POSEI : subsidiarité et gestion sur mesure ◦ FEADER : principales différences avec la métropole ◦ Organismes payeurs : ODEADOM, ASP • Le cas « PTOM »
Intervenants :	**Formateurs du MAA**
Durée :	**1 jour**
Nombre de participants maximum :	**Maximum 15**
Lieu / Date :	

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Montreuil	Le 04 février 2022	Code : NINAGP0002 / 2022-001

Information	
Responsable pédagogique :	Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Responsable administratif :	Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr
Informations :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 4

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides surfaciques

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Éléments de contexte :	Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est nécessaire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.
Objectifs :	Module de formation métier qui concerne **la gestion des aides surfaciques**.
Public concerné :	Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC surfaciques, ICHN, MAEC et AB, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM. **Obligation pour le stagiaire** : • avoir suivi une session du tronc commun • disposer des habilitations ISIS (a minima, tous les modules en consultation)
Contenu proposé :	**Être capable de se positionner dans le contexte réglementaire** ◦ Présentation du contexte général de la réforme et du plan FEAGA ◦ Panorama des aides **Comprendre le dossier PAC** ◦ Modalités de déclaration ◦ Manipulation sur TéléPAC (compte de démonstration) ◦ Contrôles et réductions SIGC **S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne** ◦ Savoir où trouver les informations dont on a besoin ◦ Pilotage, logistique et communication ◦ Outil de gestion ISIS ◦ Cycle de vie d'un dossier ◦ Phases d'instruction Phases de restitution aux agriculteurs **S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne d'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel** ◦ Pilotage, logistique et communication ◦ Outil de gestion ISIS ◦ Cycle de vie d'un dossier ◦ Phases d'instruction ◦ Phases de restitution aux agriculteurs **S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques et des aides à l'Agriculture Biologique** ◦ La gestion régionalisée et la notion de Projet AgroEnvironnemental et Climatique ◦ Les échanges avec les opérateurs et animateurs des territoires MAEC ◦ Pilotage, logistique et communication ◦ Outil de gestion ISIS ◦ Cycle de vie et pluriannualité d'un dossier ◦ Phases d'instruction ◦ Phases de restitution aux agriculteurs
Intervenants :	**Formateurs du MAA**
Durée :	**4 jours**
Nombre de participants maximum :	**Maximum 10 à 12** (Selon les capacités des salles)

Lieux / Dates :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Toulouse	Du 31 janvier au 04 février 2022	Code : NINAGP0006 / 2022-001
Corbas	Du 07 au 11 mars 2022	Code : NINAGP0006 / 2022-002
Rennes	Du 17 au 21 octobre 2022	Code : NINAGP0006 / 2022-003
Corbas	Du 14 au 18 novembre 2022	Code : NINAGP0006 / 2022-004

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

infoma

ANNEXE 5

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Droits et paiement de base (DPB)

FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN CLASSE VIRTUELLE

Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

Objectifs :

Module de formation spécifique **qui concerne la gestion des droits et paiement de base (DPB) et autres paiements découplés.**

Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Recommandations pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun + un module aides surfaciques
- avoir une habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

Contenu proposé :

- Historique, architecture des aides découplées et contexte général ;
- Modalités des transferts et réserves ;
- Structure de la recevabilité d'un formulaire ;
- Validation des transferts sous ISIS ;
- Les décisions (notification portefeuille, décision de rejet) ;
- La procédure de traitement d'un recours.

Intervenants : **Formateurs du MAA**

Durée : **2,5 jours**

Nombre de participants maximum : **Maximum 10 à 12** (Selon les capacités des salles)

Lieux / Dates :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Distanciel	Du 14 au 15 mars et 09 juin 2022	Code : NINAGP0007 / 2022-001
Distanciel	Du 14 au 15 mars et 09 juin 2022	Code : NINAGP0007 / 2022-002
Montreuil	Du 13 au 15 juin 2022	Code : NINAGP0007 / 2022-003

Responsable pédagogique :	Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Responsable administratif :	Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail **martine.fluet@agriculture.gouv.**fr
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

infoma

ANNEXE 6

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides animales

FORMATION EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL

Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

Objectifs :

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion des aides animales.**

Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation au minimum de consultation à ISIS exploitant, aides bovines, aides ovines, aides caprines, et extraction.

Contenu proposé :

- Présentation des différentes aides animales
- Déroulement d'une campagne d'aides animales
- Saisie et cycle de vie des dossiers
- Cas pratiques et contrôles administratifs
- Valorisation des aides et outils de pilotage

Intervenants : **Formateurs du MAA**

Durée : **2 jours**

Nombre de participants maximum : **Maximum 12**

Lieu / Date :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Montreuil	Du 08 au 10 mars	Code : NINAGP0008 / 2022-001

	2022	

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

infoma

ANNEXE 7

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion de la base exploitants

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Éléments de contexte :	Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.
Objectifs :	Module de formation spécifique **qui concerne la base exploitants.**
Public concerné :	Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.
Contenu proposé :	**Obligation pour le stagiaire** : • avoir participé à une session du tronc commun • disposer d'une habilitation ISIS exploitant • avoir une habilitation pour créer des dossiers exploitants • La notion d'exploitant • Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS • Création d'un exploitant dans ISIS (individu, société et GAEC) • Les notions relatives à la gestion des exploitants (SIGC ou non), éligibilité du demandeur aux régimes d'aides • Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides • Les notions et gestion de doublons, cession (partielle ou totale) • Le référencement élevage • La gestion des références bancaires • La validation des données externes • Les extractions possibles
Intervenants :	**Formateurs du MAA**

Durée : **2,5 jours**

Nombre de participants maximum : **Maximum 10** (Selon les capacités des salles)

Lieux / Dates :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Rennes	Du 22 au 24 mars 2022	Code : NINAGP0005 / 2022-001
Corbas	Du 08 au 10 novembre 2022	Code : NINAGP0005 / 2022-002

Responsable pédagogique : Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :
Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

infoma

ANNEXE 8

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion et coordination des contrôles

FORMATION EN PRÉSENTIEL OU EN CLASSE VIRTUELLE

Éléments de contexte :	Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.
Objectifs :	Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles.** ***Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces***
Public concerné :	Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, des contrôleurs de l'ASP, de FAM, des DDCSPP, de l'AFB et de l'ONCFS. **Obligation pour le stagiaire** : • avoir participé à une session du tronc commun
Contenu proposé :	• **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles** ◦ Les causes et principes des contrôles ◦ Les différents types de contrôles ◦ Les différents corps de contrôle ◦ La structure d'un compte-rendu de contrôle • **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles** ◦ La sélection des contrôles ◦ La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes ◦ Le déroulement d'une campagne de contrôles • **Comprendre les suites à contrôles** ◦ Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle
Intervenants :	**Formateurs du MAA et de l'ASP**
Durée :	**3 jours**

Nombre de participants maximum : **Maximum 12**

Lieux / Dates :

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :
Toulouse	Du 08 au 11 mars 2022	Code : NINAGP0009 / 2022-002
Montreuil	Du 29 mars au 01 avril 2022	Code : NINAGP0009 / 2022-001
Rennes	Du 15 au 18 novembre 2022	Code : NINAGP0009 / 2022-003

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

infoma

ANNEXE 9

DISPOSITIF 2022 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Éléments de contexte :	Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.
Objectifs :	Module de formation spécifique **qui concerne les bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**
Public concerné :	En DDT : Gestionnaires PAC impliqués dans le traitement des anomalies de surface, et/ou en charge de la Photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO). À l'ASP : Contrôleurs chargés des contrôles surfaces (PIAO, terrain).
Contenu proposé :	**Obligation pour le stagiaire** : • avoir suivi une session du tronc commun • Connaître le rôle de chaque acteur dans le processus qui va de la production d'images aériennes et satellites aux suites données au contrôle déclenché par la photo-interprétation de ces images. • Acquérir les bases techniques de compréhension de la Photo-interprétation réalisée à partir d'ISIS en utilisant les référentiels photos RPG, les fiches RPG (SNA) et le guide National (IGN) 2016 : ◦ distinction des éléments physiques du paysage ◦ définition des objets/attributs ◦ gestion de l'affichage dans ISIS/SIG (échelle, couleur, définition) • Comprendre les conséquences qui découlent des choix de Photo-interprétation sur le contrôle administratif Savoir utiliser Google Earth/Géoportail pour compléter l'analyse faite sur RPG
Intervenants :	**Formateurs du MAA/ASP**
Durée :	**2,5 jours**
Nombre de participants maximum :	**Maximum 12**
Lieux / Dates :	

LOCALISATION	DATES	CODE RenoiRH POUR INSCRIPTION :

Corbas	Du 07 au 09 juin 2022	Code : NINAGP0010 / 2022-001

Responsable pédagogique :
Responsable administratif :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr